

DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des  
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement  
Industriel et des  
Installations Classées  
pour la Protection  
de l'Environnement

6 route des artifices  
BP L1  
98849 Nouméa Cedex

Nouméa, le 29 JAN. 2015

*Le Directeur,*

à

Maire de la commune de Païta  
BP 7  
98890 Païta

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - demande d'autorisation d'exploiter un centre de transit, stockage, recyclage et regroupement de déchets ferreux et non ferreux, commune de Païta, présentée par la SARL Recycal  
Référence : dossier reçu le 31 juillet 2012, complété le 27 décembre 2013, le 9 avril 2014, le 15 juillet 2014, le 11, 12 et 23 septembre 2014  
Pièce jointe : une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver, en application de l'article 413-17 du code de l'environnement de la province Sud, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur nommé dans le cadre de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation d'exploiter susvisée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

N° 2015-2280/DENV

**Le directeur de l'environnement**